

**CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DIFFUSÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE PUBLICATION, DIFFUSION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE**

**Ce communiqué de presse est seulement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier et l'offre des actions Worldline ne constitue pas une offre publique à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans toute juridiction, y compris la France.**

## **Atos annonce le succès de la cession d'une participation de 13,1% dans Worldline**

- **Cession de 23,9 millions d'actions Worldline pour environ 1,5 milliards d'euros, représentant environ 13,1% du capital de Worldline, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres**
- **Dans le cas d'un échange de l'intégralité des obligations zéro coupon échangeables en actions Worldline d'un montant nominal total de 500 millions d'euros émises par Atos en octobre 2019 et venant à échéance en 2024 (les « Obligations »), Atos ne détiendra plus aucune action Worldline**

**Paris, le 4 février 2020** – Atos a réalisé la cession d'environ 23,9 millions d'actions Worldline, pour un montant d'environ 1,5 milliards d'euros, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (le « **Placement** »).

Le prix du Placement déterminé dans le cadre du placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres destiné aux investisseurs qualifiés a été fixé à 61,50 euros par action Worldline, avec le règlement-livraison du Placement normalement prévu le 6 février 2020.

À travers ce Placement, Atos poursuit la réduction de sa participation au capital de Worldline, engagée en 2014 et reconduite au cours de l'année 2019. Le Placement est une nouvelle étape dans la création de deux *pure players* mondiaux leaders sur leurs marchés respectifs. L'opération va également contribuer à augmenter la liquidité de l'action Worldline.

La relation entre les deux groupes restera forte avec le partenariat industriel et commercial existant et inchangé créé au travers de l'Alliance Atos-Worldline et annoncé en janvier 2019.

Suite au succès du Placement, Atos détient environ 7,0 millions d'actions Worldline sous-jacentes aux Obligations et représentant environ 3,8% du capital de Worldline.

Atos rappelle qu'il approuve et soutient le projet de rapprochement de Worldline avec Ingenico. Atos votera en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre de l'opération lors de l'Assemblée Générale de Worldline, à hauteur de toute la quotité de titres Worldline que le groupe détiendra à ce moment-là.

L'engagement de conservation pris par Atos et SIX Group auprès de Goldman Sachs International et J.P. Morgan Securities plc dans le cadre du placement d'actions réalisé en novembre 2019 (l'« **Engagement de Conservation Actuel** »), restera applicable, concernant Atos, sur les actions Worldline détenues sous-jacentes aux Obligations.

Dans le cadre de cette transaction, SIX Group, qui restera le principal actionnaire de Worldline, a accepté d'étendre son engagement de conservation des actions Worldline jusqu'au 24 avril 2020 inclus, sous réserve de la possibilité de lever cet engagement avec l'accord de Goldman Sachs International et J.P. Morgan Securities plc et de certaines exceptions.

Bpifrance Participations a acquis 4,0 millions d'actions Worldline dans le cadre du Placement, soit environ 2,2% du capital social de Worldline.

Le produit du Placement sera affecté au remboursement de la dette existante ainsi qu'aux besoins généraux d'Atos.

Goldman Sachs International, J.P. Morgan Securities plc et Deutsche Bank Aktiengesellschaft agissent en qualité de Coordinateurs Globaux Associés et Teneurs de Livre Associés sur le Placement (les « **Coordinateurs Globaux Associés** »).

Rothschild & Cie agit en qualité de conseiller financier d'Atos dans le cadre de ce Placement.

Goldman Sachs International, J.P. Morgan Securities plc, Deutsche Bank Aktiengesellschaft, Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., BNP Paribas, Commerzbank, Morgan Stanley & Co International plc, HSBC, Natixis et Société Générale agissent en qualité de Teneurs de Livre Associés sur le Placement.

\*\*\*

## Contacts

### Médias :

Sylvie Raybaud - +33 6 95 91 96 71 - [sylvie.raybaud@atos.net](mailto:sylvie.raybaud@atos.net)

### Relations Investisseurs :

Gilles Arditti - +33 1 73 26 00 66 - [gilles.arditti@atos.net](mailto:gilles.arditti@atos.net)

## A propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec environ 110 000 collaborateurs dans 73 pays et un chiffre d'affaires annuel de plus de 11 milliards d'euros. Numéro un européen du Cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le groupe fournit des solutions intégrées de Cloud Hybride Orchestré, Big Data, Applications Métiers et Environnement de Travail Connecté. Partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques, le groupe exerce ses activités sous les marques Atos, Atos Syntel, et Unify. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

# Avertissement

Ce communiqué de presse est seulement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier et l'offre des actions de Worldline (les « **Actions** ») par Atos ne constitue pas une offre publique à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans toute juridiction, y compris la France.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »).

Dans les états membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » en sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué est adressé au Royaume-Uni uniquement (i) aux professionnels en matière d'investissement (« *Investment Professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** ») ou (ii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance.

L'offre et la vente des titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 (le « **Securities Act** ») et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence de cet enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement applicable au titre du Securities Act. Les titres ne feront pas l'objet d'une offre publique aux États-Unis dans le cadre de cette opération.

Les titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué ne peuvent être vendus qu'en vertu d'une exemption de prospectus par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les titres ne seront offerts et vendus au Canada qu'à des acheteurs qui sont des « investisseurs accrédités » (*accredited investors*) et qui sont également des « clients autorisés » (*permitted clients*) au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Au Canada, les titres ne sont pas offerts et ne peuvent être vendus dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut.

En plus des restrictions susmentionnées, la diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou d'autres informations auxquelles il fait référence dans le présent document doivent s'informer à propos de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction.

L'information contenue dans le présent communiqué de presse n'est fournie qu'à titre d'information générale et ne prétend pas être complète ou exhaustive, et aucune personne ne peut se fier, à quelque fin que ce soit, à l'information contenue dans le présent communiqué ni à son exactitude, son caractère objectif ou complet. Toute décision d'investissement visant à acheter des Actions dans le cadre du Placement doit être prise uniquement sur la base de l'information publique concernant Worldline. Ces informations n'engagent pas la responsabilité d'Atos.

Les Coordinateurs Globaux Associés agissent pour le compte d'Atos et de personne d'autre dans le cadre du Placement et ne seront responsables envers aucune autre personne de fournir les protections accordées à ses clients ou de fournir des conseils en relation avec le Placement.

CHAQUE INVESTISSEUR POTENTIEL DEVRAIT CONSIDÉRER QU'IL DOIT ASSUMER LE RISQUE ÉCONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS. NI ATOS NI LES COORDINATEURS GLOBAUX ASSOCIÉS NE FONT DE DÉCLARATION QUANT (I) À LA PERTINENCE DES ACTIONS POUR UN INVESTISSEUR DONNÉ, (II) AU TRAITEMENT COMPTABLE APPROPRIÉ ET AUX CONSÉQUENCES FISCALES POTENTIELLES D'UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS OU (III) AU RENDEMENT FUTUR DES ACTIONS EN TERMES ABSOLUS OU PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS CONCURRENTS.

**Gouvernance des produits MiFID II / Clients de détail, Clients professionnels et Contreparties éligibles seulement** – Le marché cible des Actions comprend les clients de détail, les contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis par MiFID II (tous les canaux de distribution).

Conformément au Règlement d'exécution (UE) n°2016/1055, le présent communiqué peut contenir des informations privilégiées et a été envoyé au diffuseur agréé d'Atos.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations qui constituent des déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses qui pourraient faire que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence défavorable sur l'issue et les conséquences financières des plans et événements décrits dans le présent communiqué. Aucune partie ne s'engage à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans ce communiqué de presse concernant les tendances ou événements passés ne doivent pas être considérées comme une déclaration que ces tendances ou événements se poursuivront ou se produiront à l'avenir. Les déclarations ci-dessus doivent être prises en compte en relation avec les déclarations prospectives écrites ou orales que Atos, ou les personnes agissant en son nom, pourraient communiquer ultérieurement.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont susceptibles d'être modifiées dans leur intégralité sans préavis jusqu'à la date de règlement-livraison. Atos, les Coordinateurs Globaux Associés, le conseil financier d'Atos et leurs affiliés respectifs déclinent expressément, dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute obligation ou engagement de mettre à jour, revoir ou réviser toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autrement.